



outre-mer et à l'étranger  
à l'usage du militaire et de sa famille



# Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière

Mis en ligne le **vendredi 29 mars 2019**

Cette année la campagne de vaccination pour l'hémisphère Sud débute le 15 avril 2019 et se terminera le 30 septembre 2019.



L'envoi des prises en charge est réalisé deux semaines avant la date effective du début de campagne. Dès réception, adressez-vous à votre pharmacien ou à votre médecin pour bénéficier du vaccin.

Cette année, les modalités de délivrance du vaccin ont été simplifiées. Désormais, toutes les personnes majeures éligibles à la campagne de vaccination ont la possibilité de retirer le vaccin antigrippal directement à la pharmacie sur simple présentation du bon de prise en charge.

La prescription médicale reste obligatoire pour les personnes âgées de moins de 18 ans ou n'ayant pas de bon de prise en charge.

Pour toute question relative à la vaccination n'hésitez pas à en parler avec un professionnel de santé.

► **Je me protège, je protège les miens, je me fais vacciner.**

## TÉLÉCHARGER

► [La notice CNMSS sur la vaccination contre la grippe saisonnière](#)

VOIR AUSSI

## VOIR AUSSI

- ▶ [Les conseils de prévention relatifs à la vaccination contre la grippe saisonnière](#)